8. Enseignement de spécialité mathématiques

Lors de l'épreuve terminale dans l'enseignement de spécialité mathématiques, les candidats peuvent être évalués sur les parties suivantes du programme de la classe de terminale :

Partie « Algèbre et géométrie », uniquement les items suivants :

- Manipulation des vecteurs, des droites et des plans de l'espace
- Orthogonalité et distances dans l'espace
- Représentations paramétriques et équations cartésiennes

Partie « Analyse », uniquement les items suivants :

- Suites
- · Limites des fonctions
- Compléments sur la dérivation
- Continuité des fonctions d'une variable réelle
- Fonction logarithme
- Primitives, équations différentielles, à l'exclusion du contenu suivant :
 équation différentielle y' = ay, où a est un nombre réel ; allure des courbes.
 Équation différentielle y' = ay + b

Partie « Probabilités », uniquement l'item suivant :

Succession d'épreuves indépendantes, schéma de Bernoulli

Partie « Algorithmique et programmation » dans sa totalité